



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPOBERRA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 2 juillet 2025 à 19h00 /
2025eko uztailaren 2ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
26 juin 2025 / 2025eko ekainaren 26a	27	17

Etaient présents / Hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Frédéric CARRICABURU, Marie Pierre CLAVENAD, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Philippe GIRALDI
Francis DOMANGÉ (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Xalbat GARAT (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Philippe CELAYA (k) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
Antoine COGNAUD (k) à Marie Pierre CLAVENAD (i)
Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2025-33 Répartition primes MAEC 2024 aux éleveurs / Laborariei 2024ko MAEC gainsariaren banaketa

La Commune d'Ascain est engagée pour des mesures MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatique) pour la campagne 2023-2027 de la PAC relevant de l'engagement du maintien de l'ouverture des milieux de l'amélioration de la gestion des surfaces herbagères pastorales par le pâturage.

En 2025, la Commune a perçu le montant de 23 383,44 €, correspondant à la campagne 2024, décomposé comme suit :

a) MAEC Campagne 2024 Surfaces Herbagères et Pastorales (Mesure NA_MPAS_PRA1) : **9 515,58 €**

b) 3 MAEC Localisées Campagne 2024 : **13 867,86 €** :

- Préservation des milieux humides – Amélioration de la gestion par le pâturage (NA_M BIO_MHU2) : 1 153,74 €
- Maintien de l'ouverture des milieux (NA_M BIO_OUV2) 11 964,60 €
- Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage (NA_M BIO_PRA3) 749,52 €

Il est proposé de :

REVERSER la totalité de la MAEC Collective SHP perçue aux 10 éleveurs, soit 9 515,58 €, et de partager les MAEC Localisées, soit 13 867,86 €, entre les 2 éleveurs engagés et la commune, pour ses actions de broyage, entretien des aires de pâturages, des zones humides et estives collectives.

Le tableau de répartition des primes aux éleveurs est joint en annexe de la délibération.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, après en avoir délibéré,

CHARGE Mr le Maire de procéder au versement de la MAEC Collective SHP perçue, soit 9 515,58 €, à répartir entre les 10 éleveurs ayant déclaré leur cheptel en estives communales, tel que proposé dans le tableau annexé à la présente délibération.

DÉCIDE la répartition des 3 MAEC Localisées, soit, 13 867,86 €, entre les 2 éleveurs engagés et la commune, pour ses actions de broyage et entretien des aires de pâturages et estives collectives, telle que proposée dans le tableau annexé à la présente délibération.

Adopté par 19 voix pour et 4 abstentions (Pascal PEYREBLANQUE, Gorka TABERNA, Jérémy SAVATIER, Frédéric CARRICABURU)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiatzaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

